

Paris, le 6 octobre 2014

L'Autorité des marchés financiers lance le Prix AMF du « Jeune chercheur »

Avec l'objectif de renforcer ses liens avec le monde académique et d'encourager les études en lien avec la régulation financière, l'AMF a décidé de créer un prix « Jeune chercheur ». D'un montant de 3 000 euros, ce prix récompensera la meilleure recherche sur des thèmes économiques et financiers présentant un intérêt pour le régulateur.

Attentive aux réflexions académiques en cours dans le domaine de l'économie et de la finance et souhaitant encourager des travaux de recherche en lien avec la régulation financière, l'Autorité des marchés financiers a décidé de lancer en 2015 un prix « Jeune chercheur ». Ce prix, d'un montant de 3 000 euros, viendra récompenser un travail de recherche sur des thèmes économiques et financiers présentant un intérêt pour le régulateur. Ces thèmes incluent en particulier l'organisation et le fonctionnement des marchés financiers, l'information des investisseurs et la protection de l'épargne investie dans des produits financiers.

Pour cette première édition du prix AMF « Jeune chercheur », la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 février 2015. La sélection des candidats sera réalisée par le Conseil scientifique de l'AMF et les services de l'Autorité. Il reviendra au Collège, sur avis du Conseil scientifique, de choisir le lauréat, dont l'étude sera publiée dans la revue du Conseil scientifique de l'AMF.

Conditions de candidature :

- être affilié à une université -ou à une autre institution de recherche- française ;
- poursuivre un projet de recherche en finance pertinent pour un régulateur des marchés financiers ;
- ne pas avoir plus de trente-cinq ans au 31 décembre 2014.

Les candidats doivent transmettre leur dossier de candidature à l'AMF, à l'adresse électronique suivante : conseilscientifique@amf-france.org. Ce dossier devra réunir un curriculum vitæ scientifique et, au maximum, trois études publiées en lien avec des thèmes d'intérêt pour le régulateur.

Toute demande de renseignement devra être adressée à l'adresse suivante :

conseilscientifique@amf-france.org.